



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 19 FÉVRIER 2026
Législature 2025-2030
Salle du Conseil municipal



Présent-e-s

Exécutif :	Mme Magali OUEDRAOGO M. Antoine CORNUT Mme Danièle YAKOUBIAN	Maire Conseiller administratif Conseillère administrative
-------------------	--	---

Bureau du Conseil

M. André FERREZ Mme Léonie DUNAND Mme Myriam RIVOLLET	Président Vice-présidente Secrétaire
---	--

Conseillers municipaux

M. Daniel BAROUCH
Mme Marylou BLATTNER
M. Jérôme LARDENOIS-ROBERT
M. Daniel MORANO
M. Nader PERROUD
M. Éric WYSS

Excusé-e-s

M. Sébastien DORAND

Absent-e-s

--

Procès-verbaliste

Mme Emmanuelle MAIA



ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour
2. Approbation du procès-verbal du 22 janvier 2026
3. Communications du Conseil administratif
4. Communications du Bureau
5. Projet de délibération DM_2026_13 – Crédit budgétaire supplémentaire 2026 de 50 000 F destiné aux honoraires d'urbaniste dans le cadre de l'étude d'aménagement du territoire de la commune de Gy
6. Projet de délibération DM_2026_14 – Crédit budgétaire supplémentaire 2026 de 46 000 F destiné aux travaux d'assainissement – équipements publics – plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) de la commune de Gy
7. Comptes rendus des commissions
8. Dates des prochaines séances
9. Propositions individuelles et questions
10. Divers



M. André Ferrez ouvre la séance à 19h15 en souhaitant la bienvenue à toutes et tous. Puis il annonce les personnes excusées.

1. **Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour**

En l'absence de toute remarque, l'ordre du jour est considéré comme approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

2. **Approbation du procès-verbal du 22 janvier 2026**

Le Président passe en revue, page par page, le procès-verbal du 22 janvier 2026.

Arrivée de M. Éric Wyss.

Le procès-verbal du 22 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. **Communications du Conseil administratif**

Mme Magali Ouedraogo

Séances d'information publique des 29 janvier (recensement architectural) et 12 février (étude de circulation)

Mme Magali Ouedraogo relève que ces deux rencontres ont été appréciées par la population. Elle remercie le secrétariat pour ces organisations.

Projets de vide-greniers

Mme Magali Ouedraogo a rencontré deux groupes de Gytans qui souhaiteraient organiser un vide-grenier cet automne et qui ont présenté leurs projets. Elle les a mis en relation et en reparlera avec la commission sociale.

Assemblée générale extraordinaire de l'ACG

L'AGEX de l'ACG s'est tenue hier soir. Trois initiatives cantonales étaient à l'ordre du jour : « Crèches à Genève : pour des solutions de garde efficaces et abordables maintenant ! » (IN 200 déposée en 2025 par Le Centre et les Vert'libéraux) ; « Pour la gratuité des crèches (IN 202 déposée en 2025 par l'Union populaire) ; « Pour la gratuité du parascolaire » (IN 203 déposée en 2025 par l'Union populaire). Les 45 communes genevoises, qui sont très préoccupées par ces initiatives compte tenu des coûts liés à la petite enfance, ont voté contre ces trois initiatives. L'assemblée a donné mandat au comité de l'ACG d'ouvrir un travail avec les députés afin d'élaborer un contre-projet. L'objectif est de proposer une solution plus équilibrée tenant compte des évolutions fédérales à venir et limitant l'impact financier pour les communes. En décembre dernier, le Parlement fédéral a adopté un contre-projet prévoyant une nouvelle allocation de garde financée au niveau national, élément qui devra être pris en compte avant toute décision cantonale. Les dates des votations ne sont pas encore fixées. Les premières échéances probables seraient fin 2026 ou début 2027, voire 2028 en cas de contre-projet.

Financement des transports collectifs nocturnes, dossier Noctambus

L'AGEX de l'ACG a validé la proposition du Conseil d'État relative au financement des transports collectifs nocturnes. Les communes renoncent au remboursement des montants liés à la gratuité des abonnements Unireso encore valables en 2025, afin de solder le passif consécutif à la dissolution de l'association Noctambus. En contrepartie, le canton reprend dès 2026 le financement complet et définitif de l'offre nocturne des TPG.

En résumé : les communes renoncent à un remboursement ponctuel, mais évitent une participation future potentiellement bien plus coûteuse pour elles.

Séance du Groupement des communes d'Arve et Lac

Hier soir, le Conseil administratif a enchaîné avec la séance du Groupement des communes d'Arve et Lac. Les magistrats ont échangé avec M. Pierre Maudet, Conseiller d'État, M. David Favre, directeur général de l'OCT, et M. Christian Gorce, directeur général de l'OCGC. Onze questions leur avaient été transmises en amont, et ils sont venus avec des éléments de réponse notamment sur l'augmentation du trafic, les enjeux de sécurité, les budgets d'infrastructures et les problématiques transfrontalières.

Dans leur présentation, ils ont indiqué avoir analysé la situation en distinguant deux secteurs : d'une part les trois grandes communes structurantes des Trois-Chêne et, d'autre part, les douze autres communes du groupement.

Les échanges ont porté sur les effets de report du trafic en lien avec la future 2x2 voies du Chablais. Plusieurs pistes sont à l'étude, notamment la création éventuelle de voies dédiées aux bus et au covoiturage, avec la mise en place possible de dispositifs de détection du nombre d'occupants (caméras thermiques). Ces systèmes permettraient de vérifier si les conditions du covoiturage sont respectées. En cas de non-conformité, les véhicules pourraient être contraints de se réinsérer dans la file générale, ce qui constituerait un mécanisme dissuasif.

Une réflexion est également en cours sur l'amélioration de l'offre des transports publics côté transfrontalier, ainsi que sur le développement des infrastructures de type P+R côté français.

Concernant les petites douanes, une directive en lien avec les accords Schengen ne permettra plus, à l'avenir, l'installation de nouvelles barrières physiques.

S'agissant du quai de Cologny, un réaménagement plus important est prévu et des travaux sont nécessaires afin de remettre la route aux normes actuelles. La suppression des stationnements sur le tronçon ville-campagne ainsi que dans le sens campagne-ville a été évoquée. Les arbres existants seront maintenus, mais les places situées entre les arbres supprimées afin d'éviter les manœuvres dangereuses et les demi-tours sur la chaussée. La glissière actuelle sera retirée, celle-ci ne répondant plus aux normes en vigueur. L'ensemble de ces mesures, combinées à la limitation à 50 km/h, devraient permettre de limiter les rodéos urbains et de réduire les risques d'accident. Les travaux sont envisagés pour 2027.

Par ailleurs, les travaux sur la route de Jussy ont repris.

Il est extrêmement compliqué d'améliorer le tronçon de la route d'Hermance, qui est étroit et bordé de nombreuses propriétés privées.

Mme Danièle Yakoubian

Commission aménagement Arve et Lac du 22 janvier

Le canton mandatera une entreprise pour développer le PDCn 2050. M. Nicolas Walder, qui a succédé à M. Antonio Hodgers, a étendu le planning pour pouvoir consulter les communes. Des séances auront lieu d'ici à mi-2027 pour la région Arve et Lac.

Chaussée inondée

La chaussée sur la route de Gy, à hauteur de la déchetterie et du parking de la douane, est inondée lors de fortes pluies. Ce problème existe depuis la réfection du revêtement, en 2021. Ce n'était pas le cas auparavant, puisque le revêtement craquelé laissait l'eau s'infiltrer.

Par geste commercial, Scrasa avait à l'époque accepté de créer un regard, mais celui-ci n'est pas relié à une évacuation. M. Serge Dubrit a creusé autour de ce regard en début de semaine, ce qui a un peu amélioré la situation. Cependant, les tuyaux d'évacuation des autres regards sont bouchés. Des offres seront demandées afin de réaliser un curage à haute pression. Les coûts sont estimés à Fr. 10'000.- pour cette intervention, sachant que les tuyaux devront ensuite être débouchés tous les deux ans.

Maison Bonjour

Un extincteur a été installé dans le local occupé par M. Serge Dubrit.

Déclic mobilité

La fondation Modus, qui œuvre pour une mobilité durable à Genève, propose aux habitants de laisser leur véhicule individuel pendant un mois, ce printemps, pour utiliser vélo, bus ou Mobility. Les intéressés peuvent s'inscrire sur le site de la fondation Modus en répondant à quelques questions. Ils s'engageront à renoncer à leur véhicule pendant cette période et à partager leur expérience. Plus de détails sur le site de la fondation Modus :

<https://modus-ge.ch/project/declic-mobilite>

Présentation du recensement architectural

La présentation du 29 janvier a eu un très grand succès. Une quarantaine de personnes ont pu bénéficier des connaissances des deux orateurs, MM. Mathieu de la Corbière et Frédéric Python. La présentation est disponible sur le site de la Mairie :

https://www.mairie-gy.ch/_docn/6774256/RAC_GGY_Publique_20260129.pdf

Arrivée de M. Daniel Barouch.

Présentation des mesures de circulation dans le village

La séance a eu lieu le 12 février en présence d'une trentaine de personnes. Après un petit exposé de **Mme Danièle Yakoubian** sur les raisons des nouvelles mesures, Citec a expliqué les modifications qui seront apportées. Un long moment de remarques et questions a suivi la présentation. Depuis, la Mairie a reçu quelques e-mails auxquels il sera répondu.

Auberge et maison Trossy

Après vérification, il s'avère que la commune ne dispose pas des plans de la maison Trossy, et que ceux de l'auberge n'incluent pas les métrages. Un devis de M. Dominique Peccoud avait été accepté par M. Gérald Meylan en mai 2020 pour l'établissement de plans numériques et de variantes et propositions d'avant-projet pour ces deux maisons, ceci à un coût de Fr. 9'000.-. Le Conseil administratif propose de mandater M. Dominique Peccoud pour l'établissement de ces plans, mais sans l'élaboration de projets qui reviendra aux urbanistes choisis. Cela impliquera un dépassement de la rubrique travaux du PA dans le budget 2026, normalement pas au-delà de Fr. 9'000.-. Une copie du bail a été demandée à la régie, qui ne l'a pas encore transmise.

Le Président propose un vote de principe.

À l'unanimité, soit 7 oui, 0 non et 0 abstention sur 8 CM présents, le Conseil municipal valide un dépassement de budget sur la rubrique travaux du PA.

Routeurs installés dans la mairie

Les routeurs actuels ne sont pas assez puissants pour permettre plusieurs connexions simultanées. Le SIACG a confirmé qu'il faudrait installer des routeurs plus puissants et a redirigé la commune vers la société avec laquelle il travaille. Kyos propose l'installation de deux ou trois routeurs dans le bâtiment de la mairie, un au 1^{er} étage, un à la réception et un dans le bureau du Conseil administratif, avec un abonnement de cinq ans, après quoi ces appareils appartiendront à la commune. Le coût annuel s'élève à Fr. 1'848,51 pour trois routeurs, ou Fr. 1'660.- pour deux routeurs. À prévoir en sus : frais pour le câblage, le montage, les switchs et les alimentations PoE. Le Conseil municipal accepte-t-il cet investissement qui n'était pas prévu au budget ?

M. Antoine Cornut précise que les coûts sont souvent bien plus élevés pour les entités publiques, s'agissant de matériel très sécurisé. De plus, toutes les communes sont reliées à un réseau de fibre optique privé. Les contraintes ne sont donc pas du tout les mêmes.

Mme Magali Ouedraogo prie les Conseillers municipaux d'attendre que le Président leur passe la parole pour s'exprimer au lieu de parler tous en même temps, afin de faciliter la prise du procès-verbal.

Compte tenu de son expérience professionnelle, **M. Daniel Morano** n'est pas choqué par les coûts annoncés.

M. Daniel Barouch relève que le coût est à diviser par le nombre de routeurs. Il n'est donc pas si élevé. Il recommande aux élus de consulter l'offre détaillée.

Mme Marylou Blattner demande dans quelle mesure le troisième routeur serait vraiment utile pour l'administration, dans la mesure où les branchements sont physiques dans le bureau du Conseil administratif.

Mme Myriam Rivollet indique que l'offre de Kyos a été soumise au SIACG. L'installation de deux routeurs est indispensable. Le troisième, dont le coût s'élève à environ Fr. 390.-/an pendant cinq ans, apporterait une réelle plus-value.

Mme Danièle Yakoubian ajoute que les Conseillers administratifs peuvent utiliser une connexion physique, dans leur bureau.

M. Éric Wyss demande s'il n'y a pas d'amplificateur de signal, dans la mairie.

M. Daniel Morano précise que les murs du bâtiment, très épais, empêchent les ondes de passer correctement. Un routeur sert aussi d'amplificateur pour le signal. Vu la surface des locaux et l'épaisseur des murs, installer trois routeurs ne serait pas du luxe.

Mme Danièle Yakoubian rappelle que les coûts d'installation n'ont pas été chiffrés, à ce stade.

M. Antoine Cornut confirme que la commune devra mandater un électricien.

Le Président propose un vote de principe.

À l'unanimité, soit 7 oui, 0 non et 0 abstention sur 8 CM présents, le Conseil municipal valide l'acquisition de trois routeurs (Fr. 1'841.-).

Élévateur

Après avoir étudié plusieurs devis, **M. Serge Dubrit** suggère à la commune d'acquérir un élévateur chez Neuwerth pour un coût de Fr. 37'000.- H.T., plus adapté à ses besoins, au lieu d'une balayeuse. Cette machine lui permettrait notamment de transporter plus aisément les chariots de tables et de bancs ou les poids pour caler les tentes lors des manifestations, d'arroser les plantations et de nettoyer les abribus.

M. Daniel Barouch voudrait être sûr de l'utilité de cet engin. Par ailleurs, **M. Serge Dubrit** devrait sans doute disposer du permis de cariste.

Mme Danièle Yakoubian confirme que **M. Serge Dubrit** devra obtenir le permis de cariste (un jour de formation).

M. Antoine Cornut ajoute que cette machine peut être équipée d'accessoires à l'avant (roto-brosse, lame à neige, etc.) en fonction des besoins. Très polyvalent, ce matériel est utilisé par différentes entreprises de la région, dont Pradervand Transports. Bien que le constructeur soit chinois, le revendeur se trouve en Valais.

Mme Magali Ouedraogo précise que **M. Serge Dubrit** doit emprunter différentes nacelles pour accomplir ses tâches, dont le stockage en hauteur du matériel. Il avait mis cette option de côté lorsque la balayeuse avait été évoquée, une possibilité à laquelle la commune a dû renoncer compte tenu des dimensions de ce type d'engin.

M. Éric Wyss souhaite savoir si une mutualisation avec une autre commune pour l'achat de cet élévateur serait envisageable.

Mme Magali Ouedraogo répond que **M. Serge Dubrit** utiliserait cette machine trop fréquemment pour la mutualiser. Il réfléchit à la possibilité d'installer un karcher dessus, un accessoire qu'il emprunte aussi très souvent.

Quid de l'arrosage des plantations ou du nettoyage des abribus? demande **M. Jérôme Lardenois-Robert**.

Mme Magali Ouedraogo répète que **M. Serge Dubrit** étudie la possibilité d'installer sur cette machine un système pour les arrosages et nettoyages des abribus.

M. Daniel Barouch relève que la mutualisation d'un tel appareil serait complexe. Concernant les accessoires, la commune possède-t-elle déjà ce genre d'outils, ou s'agirait-il d'achats supplémentaires?

Mme Magali Ouedraogo explique encore une fois que pour le moment, **M. Serge Dubrit** emprunte aussi du matériel pour les arrosages. De plus, cet élévateur lui permettrait de stocker du matériel en hauteur.

Mme Danièle Yakoubian ajoute que le godet qui est livré avec cette machine lui permettrait par exemple de transporter des copeaux de bois pour compléter les plantations.

M. Daniel Barouch propose au Conseil administratif de revenir avec un budget global (machine, permis, accessoires, etc.) afin que le Conseil municipal puisse se prononcer. Mais tous les élus sont favorables à l'idée de soulager le concerné dans l'exécution de ses tâches.

Mme Magali Ouedraogo indique que la machine n'est disponible que sur commande. Il faut compter entre trois et quatre mois de délai pour la livraison. D'ici là, le Conseil administratif pourra fournir davantage de détails. M. Serge Dubrit est allé tester la maniabilité de l'élévateur chez le revendeur valaisan. La délibération y relative sera ultérieurement soumise au vote du Conseil municipal.

M. Antoine Cornut souligne que cette machine sera amortie sur cinq à huit ans. Un amortissement annuel de Fr. 5'000.- serait tout à fait supportable pour la commune. L'élévateur est fourni avec une fourche de levage et un godet (offert), sachant que d'autres accessoires pourront être ajoutés ultérieurement en fonction des besoins.

Mme Marylou Blattner demande si M. Serge Dubrit pourrait préparer une liste des accessoires nécessaires par ordre de priorité, afin de budgéter ces acquisitions sur les prochaines années.

M. Antoine Cornut souligne que plus la commune tardera à acheter cette machine et moins M. Serge Dubrit pourra faire correctement son travail. Par ailleurs, il s'agit de montants relativement modestes au regard du budget communal de près de 2,8 mio, avec des amortissements annuels de Fr. 5'000.-.

M. Jérôme Lardenois-Robert relève que l'achat de la balayeuse n'avait pas été inscrit au budget.

Mme Myriam Rivollet répond qu'il s'agirait d'un crédit budgétaire supplémentaire. Elle ne pense pas que la commune aura besoin d'amortir ce matériel, compte tenu de son coût. Elle verra avec M. Serge Dubrit afin de déterminer ses besoins et de les prioriser. Puis elle reviendra lors de la prochaine séance du conseil avec les coûts de la machine et des accessoires. M. Serge Dubrit avait proposé trois engins différents, mais les prix des deux autres étaient entre Fr. 60'000.- et Fr. 80'000.-. Il est allé à Ardon afin d'essayer la machine et en est revenu convaincu. De plus, l'entretien sera effectué à Genève.

Mme Danièle Yakoubian confirme que le technicien se déplace à Genève pour l'entretien.

Mme Léonie Dunand estime que cette machine sera d'une grande aide pour les manifestations, notamment le 1^{er} août.

Mme Marylou Blattner pense qu'en fonction de l'ordre de priorité, la commune pourrait peut-être commander en même temps les accessoires indispensables.

Mme Magali Ouedraogo souligne l'importance de commander rapidement la machine en vue de la recevoir cet été. Les autres accessoires pourront être achetés ultérieurement. Elle suggère au Conseil municipal de se prononcer sur le principe ; le Conseil administratif reviendra par la suite avec un projet plus détaillé.

M. Daniel Morano pense important de soulager rapidement ce collaborateur. Par ailleurs, le coût serait marginal par rapport au budget global de la commune.

Mme Myriam Rivollet préparera la délibération y relative pour la prochaine séance du Conseil municipal.

Le Président propose un vote de principe.

À l'unanimité, soit 7 oui, 0 non et 0 abstention sur 8 CM présents, le Conseil municipal valide le principe d'acquérir un élévateur.

Travaux SIG route de Gy

Mme Danièle Yakoubian annonce que selon les directives de l'OCT, si les SIG interviennent sur la route de Gy, un sens unique sera instauré. Les travaux commenceront par la route de Covery et Garmaise. Les mesures de circulation pour la mise en sens unique de ce tronçon ne pourront pas entrer en vigueur avant la fin de ces travaux.

M. Antoine Cornut

GIPE

M. Antoine Cornut annonce que la première séance du comité et du conseil du GIPE a eu lieu le 26 janvier. En termes de RH, l'équipe est quasiment constituée ; il reste un 50 % à pourvoir pour un assistant socio-éducatif, a priori via un recrutement à l'interne. Et en septembre, une personne en reconversion signera un CDD. Pour le conseil, cette séance était surtout dédiée à la présentation du fonctionnement du groupement du GIPE à ses nouveaux membres.

Commission sécurité Arve et Lac

La commission sécurité Arve et Lac s'est réunie le 27 janvier. Les discussions ont surtout porté sur le projet de vidéosurveillance de Vandœuvres. Les magistrats ont aussi évoqué une stratégie commune, afin d'interpeller ensemble les diverses autorités.

La Rampe

M. Antoine Cornut a participé à sa première réunion du comité de La Rampe, le 4 février. Concernant la détermination du projet institutionnel, il serait favorable à ce que le comité fasse un pilotage léger plutôt que d'entrer dans la conception d'activités pour les enfants. Les jeunes collaboreraient pour mettre des projets sur pied, mais il faudra peut-être moderniser un peu certaines conceptions du comité au sein duquel siège désormais **M. Antoine Cornut**, aucun Conseiller municipal n'ayant fait part de son intérêt pour celui-ci.

Police municipale

M. Antoine Cornut participera le 11 mars à une séance sur la police municipale intercommunale. La commune a déjà reçu les comptes 2025. Pour Gy, le coût annuel est de Fr. 16'425.-, étant précisé que la commune a encaissé Fr. 1'200.- d'amendes en 2025. Le coût annuel net par habitant s'élève à Fr. 26,30 pour un 10 % de police municipale. La moyenne pour les autres communes participantes tourne plutôt autour des Fr. 52,79/habitant. Les communes du littoral, qui font appel à des contrôleurs du stationnement saisonniers, perçoivent des recettes plus importantes en termes de contraventions.

MiniVille

Cette manifestation dédiée aux tout-petits sera reconduite en 2026. Elle aura lieu les 14 et 15 novembre prochains à la salle Gyvi. **M. Antoine Cornut** remercie par avance Mmes Myriam Rivollet et Carole Chollet qui géreront de nouveau cette animation de main de maître.

4. Communications du Bureau

Le Président donne lecture de la lettre d'une habitante concernant certaines subventions communales pour les abonnements TPG. Il propose de renvoyer ce courrier à la commission sociale, pour traitement.

Cette proposition ne suscitant ni remarque ni opposition, la lettre est renvoyée à la commission sociale.

5. Projet de délibération DM_2026_13 – Crédit budgétaire supplémentaire 2026 de 50 000 F destiné aux honoraires d'urbaniste dans le cadre de l'étude d'aménagement du territoire de la commune de Gy

Mme Danièle Yakoubian rappelle qu'après des échanges assez intenses, la commission urbanisme, aménagement et bâtiments a sélectionné, parmi les trois offres reçues, le devis soumis par le bureau Malnati architecture SA pour un montant de Fr. 31'000.- H.T.

En l'absence de toute remarque ou question, le **Président** donne lecture de la délibération et procède au vote.

À l'unanimité, soit 7 oui, 0 non et 0 abstention sur 8 CM présents, le Conseil municipal accepte la délibération DM 2026_13.

6. Projet de délibération DM_2026_14 – Crédit budgétaire supplémentaire 2026 de 46 000 F destiné aux travaux d'assainissement – équipements publics – plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) de la commune de Gy

M. Daniel Morano explique que la commune est contrainte d'entretenir ses collecteurs. Un entretien a déjà été réalisé en 2025 dans le secteur Beaupré nord et sud (cf. fiches E8 427 et E9 427 du PGEE). Ces travaux ont été intégralement remboursés par le FIA. La présente délibération concerne la fin de la remise en état des regards de Beaupré nord et sud (Fr. 21'705,40), ainsi que le secteur nord-ouest (Fr. 19'922,38).

Mme Danièle Yakoubian ajoute que ces frais seront également remboursés en intégralité par le FIA en une annuité, s'agissant d'un montant inférieur à Fr. 100'000.-. Ces travaux sont déterminés dans toutes les communes par l'OCEau sur la base du PGEE (plan général d'évacuation des eaux). Des devis complémentaires seront demandés pour l'étape suivante.

En l'absence d'autre remarque ou question, le **Président** donne lecture de la délibération et procède au vote.

À l'unanimité, soit 7 oui, 0 non et 0 abstention sur 8 CM présents, le Conseil municipal accepte la délibération DM 2026_14.

7. Comptes rendus des commissions

Finances

M. Éric Wyss indique que la commission ne s'est pas encore réunie.

Mme Myriam Rivollet lui suggère de programmer une séance entre le 14 et le 23 avril pour l'étude des comptes 2025 qui seront soumis à l'approbation du Conseil municipal le 12 mai prochain.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Environnement, développement durable et agriculture

Mme Léonie Dunand résume les points à l'ordre du jour des séances des 26 janvier et 16 février. Les commissaires ont fini l'élaboration du prototype de panneau ; **M. Jérôme Lardenois-Robert** transmettra gentiment une proposition concrète. La commission a également évoqué l'activité du 19 septembre (balade dans les bois de Gy).

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Routes, mobilité et assainissement

M. Daniel Morano annonce que la commission s'est réunie le 2 février. Les commissaires ont notamment évoqué les assainissements et la circulation dans le village (mise en sens unique de la route et séance d'information publique). Concernant le stationnement, une commission spéciale sera dédiée à ce sujet le 4 mars à 19h.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Petite enfance, école et jeunesse

M. Jérôme Lardenois-Robert souhaiterait connaître les élus qui participeront à la chasse aux œufs, le 3 avril.

Mme Myriam Rivollet, qui précise que la commission jeunesse est censée cacher les œufs relativement tôt le matin, prend note des noms des élus.

Puis **M. Jérôme Lardenois-Robert** énumère les points traités par la commission le 10 février, sachant que le PV a été validé avant-hier. Détails techniques concernant l'activité secours du

25 avril : le prestataire lui avait expliqué ses besoins pour les différents postes en amont et indiqué qu'il mettrait à disposition les personnes nécessaires. Il présentera le projet final lors de la prochaine séance de la commission, le 9 mars, ce qui permettra à l'administration de préparer les invitations. Concernant des activités complémentaires ou supplémentaires, les commissaires ont déjà touché du doigt quelques projets ; des informations suivront en temps utile. Par ailleurs, les commissaires se sont aperçus que les jeunes ont ponctuellement des demandes concernant des infrastructures ou activités. La commission aimerait créer un canal de communication, dans un premier temps, afin de collecter toutes ces informations, puis organiser un repas afin d'échanger avec eux.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Cohésion sociale, culture, sport, manifestations, aînés

M. André Ferrez indique que la commission s'est réunie le 26 janvier. Suite à cette séance, il a envoyé toutes les dates. Le Théâtre de Carouge ne viendra pas à Gy, cette année. À la place, la commune proposera un cinéma en plein air ; plus d'informations suivront. Le marché de Noël se tiendra le 29 novembre ; là aussi, les informations utiles seront communiquées ultérieurement.

Mme Magali Ouedraogo annonce qu'une information sur le cinéma en plein air paraîtra déjà dans le prochain tous-ménages, avec un appel aux musiciens de Gy. Et le marché de Noël sera annoncé dans le tous-ménages d'avril.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Urbanisme, aménagement et bâtiments

En l'absence de M. Sébastien Dorand, excusé, **Mme Danièle Yakoubian** indique que la commission a surtout évoqué les devis des urbanistes et en a sélectionné un.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Numérique, sécurité, dons et subventions

M. Daniel Barouch annonce que la commission ne s'est pas encore réunie.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

8. Dates des prochaines séances

Le Président rappelle les prochaines dates à agender.

- Finances – à déterminer.
- Environnement, développement durable et agriculture – à déterminer.
- Routes, mobilité et assainissement – 4 mars à 19h.
- Petite enfance, école et jeunesse – 9 mars à 19h.
- Cohésion sociale, culture, sport, manifestations, aînés – 2 mars à 18h30.
- Urbanisme, aménagement et bâtiments – à déterminer.
- Numérique, sécurité, dons et subventions – 10 mars (à confirmer).
- **Séance ordinaire du Conseil municipal – 26 mars 2026.**

9. Propositions individuelles et questions

M. Daniel Barouch demande si les Conseillers municipaux avaient été informés concernant le tous-ménage sur l'approvisionnement économique du pays.

Mme Magali Ouedraogo répond que cette communication spécifique est faite chaque année, voire tous les deux ans. La dernière fois, la commune avait simplement distribué le dépliant, ce qui avait suscité des remarques et questionnements au sein de la population. Cette fois, les autorités ont invité M. Daniel Novotny à rédiger une lettre d'accompagnement.

M. Daniel Barouch souhaiterait être informé de la prochaine publication. Car il a été abordé par deux habitants, qui ont trouvé cette communication assez alarmiste.

Mme Magali Ouedraogo prend note de cette demande.

M. Antoine Cornut précise que chaque commune doit avoir un délégué pour l'approvisionnement économique du pays. Ceux-ci, qui sont relativement autonomes, doivent communiquer régulièrement sous la supervision de la Confédération. M. Daniel Novotny serait notamment chargé de l'approvisionnement de l'eau potable avec la PC, en cas de problème.

M. Éric Wyss, qui revient sur la lettre lue par le Président sous le point 4, suggère que les commissions sociale et environnement entament une réflexion commune sur des mesures envisageables en termes de protection de l'environnement.

Mme Léonie Dunand confirme qu'elle y a déjà pensé.

Cette lettre sera inscrite à l'ordre du jour de la commission sociale du 2 mars, conclut le **Président**.

10. Divers

M. Daniel Morano annonce avec beaucoup de regret sa démission du Conseil municipal, cette activité s'étant révélée incompatible avec sa vie professionnelle et sa vie privée. De plus, il ne trouvait pas forcément de plaisir à participer à certaines commissions. Démissionner était donc préférable pour lui et le Conseil municipal. Il présente ses excuses pour ce départ prématuré, mais on ne lui avait pas donné toutes les informations ; il n'a découvert que sur le tas l'ampleur du travail et le temps à dégager, qui est clairement incompatible avec sa profession et sa vie familiale. Mais les autorités pourront compter sur son aide pour les manifestations communales.

Mme Magali Ouedraogo donne lecture du texte qu'elle a préparé à son intention :

« Daniel, après cette triste annonce, je tiens à prendre un moment pour te dire merci.

Ton engagement au sein de ce Conseil municipal a été remarqué. Tu fais partie de ces personnes qu'on n'entend pas forcément le plus. Une force tranquille dont les compétences et la sincérité ont été appréciées.

Les Conseillers municipaux sont bénévoles. Vous donnez de votre temps en plus de vos vies professionnelles et familiales. Alors oui, je comprends que l'équilibre puisse devenir difficile à tenir. Et je respecte cette décision.

Mais je tiens à te le dire : tu nous manqueras réellement. Tu me manqueras.

Ta sensibilité, ton calme, ta capacité d'écoute, ta manière de chercher le consensus ont apporté quelque chose de précieux à ce conseil. Même lorsque les avis divergeaient, il y avait toujours chez toi cette volonté de dialogue.

Nous sommes élus pour représenter toutes les voix, toutes les générations, toutes les sensibilités. Cela demande de l'écoute, du respect, de la bienveillance. Et tu as toujours incarné cela.

Merci pour ce que tu as donné à Gy.

La porte de la Mairie reste ouverte. »

L'assemblée applaudit chaleureusement M. Daniel Morano.

Sur une question de **M. Daniel Barouch**, **Mme Myriam Rivollet** résume la procédure fixée par le service des votations et élections suite à la démission d'un Conseiller municipal.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h55.



M. André Ferrez
Président



Mme Léonie Dunand
Vice-présidente



Mme Myriam Rivollet
Secrétaire